

« RÉFORME MARCOURT »

Le rubik's cube du supérieur

Prévue depuis juillet 2009, la réforme de l'enseignement supérieur avance cahin-caha... La trêve des confiseurs a même été perturbée par une chamaillerie entre recteurs d'université, alors que certaines Hautes écoles réclament des États Généraux... Tourmente et ambiance !



© Gaëtan Chekatban/IHECS

FRONDE.

Certaines Hautes Écoles sur pied de guerre ?

Si beaucoup s'accordent sur la nécessité de repenser la structuration de l'enseignement supérieur, les avis divergent vite sur les modalités. Mis en route par le ministre de l'enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS), le projet de décret actuel ne fait pas que des heureux. « Au-delà de cet objectif général, il y a de la part du ministre un constat : le précédent décret de mars 2004 – appelé Bologne – n'a pas produit les transformations et les finalisations attendues, estime André Coudyzer, secrétaire général de la Fédération de l'Enseignement supérieur catholique (FédESuC). Le décret Bologne prévoyait notamment la

création de trois académies universitaires, point à la ligne ». Mais aujourd'hui, on parle plutôt de pôles et d'une seule académie. Le chantier reste ouvert.

PERTE D'AUTONOMIE

« Revoyons l'ensemble, repensons la structure globale, mais en y associant tous les types d'enseignement supérieur, plaide André Coudyzer, qui est responsable pour les Hautes Écoles (HE). Il y a effectivement dans l'offre d'enseignement des zones de chevauchement ou des zones de tension qu'il faut gérer au niveau d'une instance de pilotage. Répartir ce qui est proposé, éviter d'of-

frir trois fois la même chose dans une même zone ou repérer ce qui serait sous-proposé. Cela va dans un bon sens. Mais par contre, avoir pensé les choses en les imposant et en imaginant des partenariats forcés au niveau de territoires, cela passe moins bien. »

Et le sentiment de beaucoup de Hautes Écoles est que la sauce « Bologne » est dure à avaler. Obligées de s'adosser aux pôles universitaires, elles perdraient en autonomie, en identité. De plus, les présidences de ces pôles seraient automatiquement octroyées aux recteurs des universités de référence du lieu. « Pourquoi une Haute École ne pourrait-elle pas présider un pôle ? » se demandent plusieurs directeurs.

LA MÉTHODE ET LES INITIÉS

Plusieurs Hautes Écoles ont d'ailleurs souhaité fin 2012 la mise en route d'États Généraux. Une option qui n'est pas partagée par tous, y compris à la FédESuC. « *Des tables rondes ont déjà eu lieu depuis juin 2010. On y a parlé de l'offre, de la structuration, etc. Depuis, il n'y a plus eu d'initiative de mettre les acteurs ensemble autour de la table. De plus, l'approche universitaire l'a emporté* », estime le secrétaire général. Pour beaucoup d'acteurs, ces tables rondes ont seulement juxtaposé les positions en présence sans en retirer une synthèse mobilisatrice ou une visée claire. Une synthèse sans doute périlleuse pour le ministre Marcourt qui a pourtant remis son travail plusieurs fois sur le métier. Les versions du décret se sont succédé : juillet 2011, novembre 2011, pour enfin être reformulées en novembre 2012. Depuis, le texte aurait encore intégré certaines modifications. Mais là, rien d'officiel n'a été communiqué. Fin décembre, quelques acteurs « initiés » semblaient toutefois être mieux informés que d'autres, puisqu'il était question d'amendements qui tiendraient compte des remarques entendues...

CACOPHONIES RECTORALES

Alors, ouverture ou intox ? Les premières semaines de 2013 devraient être chaudes. On verra si la fronde naissant dans les Hautes Écoles se poursuivra au-delà des sessions d'examens. Et on observera l'évolution de la querelle entre recteurs francophones. Car, ulcérés par un éditorial publié en décembre par leur confrère de l'UCL, cinq autres recteurs francophones se sont nettement désolidarisés de l'acharnement critique de l'Alma Mater. Accusant même le recteur Delvaux de « *malhonnêteté intellectuelle* » dans son combat contre le projet Marcourt. Le 4 janvier, ils publiaient à leur tour seize pages décortiquant « *la stratégie de pure désinformation* » de l'UCL. Après la tempête, on comprendra sans doute mieux si le recteur de l'UCL était « non initié » et en retard d'une guerre. Ou s'il a tenté un dernier baroud d'honneur pour renforcer le clan des déçus et engranger encore quelques ouvertures. Quoiqu'il en soit, le Conseil académique de l'UCL a récemment confirmé son soutien unanime au recteur Delvaux, appuyant le processus de communication du recteur louvaniste sur l'avant-projet de décret.

UCL FRAGILISÉE

Du côté de Louvain-la-Neuve, on réserve manifestement les rangs. Car, après avoir raté son projet de fusion avec les facultés de Namur, de Mons et St-Louis/Bruxelles, fin 2010, l'UCL est non seulement fragilisée, mais aussi stigmatisée. Une situation difficile parce qu'elle est l'université qui a le plus à perdre de ce « décret paysage ». Présente dans plusieurs « provinces », dont le Hainaut et Bruxelles, elle souffrirait d'un rétrécissement des activités sur un pôle géographique restreint, le Brabant wallon. Alors que les autres universités semblent

Entre pôles géographiques et affinités philosophiques, l'équilibre est-il possible ?

se satisfaire des nouvelles baronnies ainsi créées. Les récents changements d'appellations témoignent du recentrage autour de villes ou provinces. On ne dit plus Facultés polytechniques, mais UMONS, ni FUNDP mais UNAMUR. À Bruxelles, l'ULB dominerait, tandis que la Province du Luxembourg est « offerte » à l'ULg qui serait ainsi la seule université à pouvoir s'étendre... Reste St-Louis, qui après avoir torpillé la fusion avec l'UCL cherche maintenant à sauver sa peau face à l'ULB, en réclamant elle aussi le statut d'université de référence à Bruxelles. Mais dans le « rubik's cube » que le ministre

essaye de réussir, il y aura des combinaisons impossibles.

PLURALITÉ DE RÉSEAUX

La volonté de M. Marcourt est sans conteste de travailler en inter-réseaux et de penser les nouvelles offres en co-diplomation, où plusieurs institutions collaborent. « *Il n'y a sans doute pas une volonté délibérée de faire disparaître les réseaux ou leur identité. Mais nous restons vigilants pour que les institutions restent autonomes, analyse André Coudyser. On peut accepter une logique de co-diplomation ou coopération pour répondre à des besoins spécifiques. Mais c'est un outil à utiliser de façon limitée, sans faire disparaître les identités.* »

Entre pôles géographiques et affinités philosophiques, l'équilibre restera compliqué. Et entre les pôles régionaux et l'académie centralisée, il s'agira de trouver à quel niveau répartir les rôles. Au niveau le plus large pourrait être organisée l'offre (habilitations, coordination, ...) et au niveau décentralisé des pôles viendraient la recherche d'économies d'échelle, le partage de locaux, la gestion de biens et services...

Compliqué ? Normal ! Un rubik's cube ne tourne jamais rond...

Stephan GRAWEZ

Pour en savoir plus : « *Après les académies, les pôles en position ?* » dans *L'appel*, n° 338, juin 2011.

EPHEC COLLATÉRAUX

« *Avec nos implantations à Schaerbeek, Woluwé et Louvain-la-Neuve, nous sommes inquiets pour l'avenir* », expliquait Alain Gilbert, directeur de l'EPHEC, École Pratique des Hautes Études Commerciales, interrogé fin décembre. Regrettant l'échec de la piste des académies, il confiait : « *Si la fusion avec l'UCL avait réussi pour créer l'Académie Louvain, nous serions au sein de celle-ci. Ce n'est pas un hasard si nous sommes implantés dans ces trois endroits. Les académies auraient pu fonctionner en s'ouvrant aux Hautes Écoles. Dans l'optique de pôles, on voit que les partenariats actuels dépassent les frontières géographiques imaginées. Qu'en sera-t-il à l'avenir ? Nous craignons que le projet porte atteinte à notre type d'enseignement et ne soit politisé, voire régionaliste...* »

SOLUTION ?

En toute dernière minute, au moment d'imprimer ce numéro de *L'appel*, nous apprenons qu'un accord serait intervenu au gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles le 17 janvier. Même si des questions restent en suspens, le rubik's cube comporterait un étage supplémentaire, celui des interpôles. La place des HE restant, elle-aussi, à clarifier.

« *Des progrès significatifs ont été enregistrés* » estimait le SEGEC, suite à cette éclaircie. La pression mise sur ce dossier aura donc accéléré une solution...